

L'incendie de Château-d'Œx en 1800

Autor(en): **Roch, Eug.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **38 (1930)**

Heft 4

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-29592>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'INCENDIE DE CHATEAU-D'ŒX EN 1800

Le Progrès de Château-d'Oex a publié sur ce sujet en janvier, février, mars et avril 1929, un très intéressant travail de M. Eug. Roch, à Lausanne, qui connaît l'histoire du Pays-d'Enhaut jusque dans ses moindres détails. Il nous a aimablement permis d'en faire profiter les lecteurs de la *Revue historique vaudoise*. Nous en laisserons cependant de côté divers passages d'un caractère local.

Le Progrès a bien voulu nous permettre, en outre, d'utiliser un cliché qu'il avait publié déjà le 25 décembre 1922, et représentant Château-d'Oex avant l'incendie de 1800. Nous remercions bien vivement *Le Progrès* de sa bienveillance.

Eug. M.

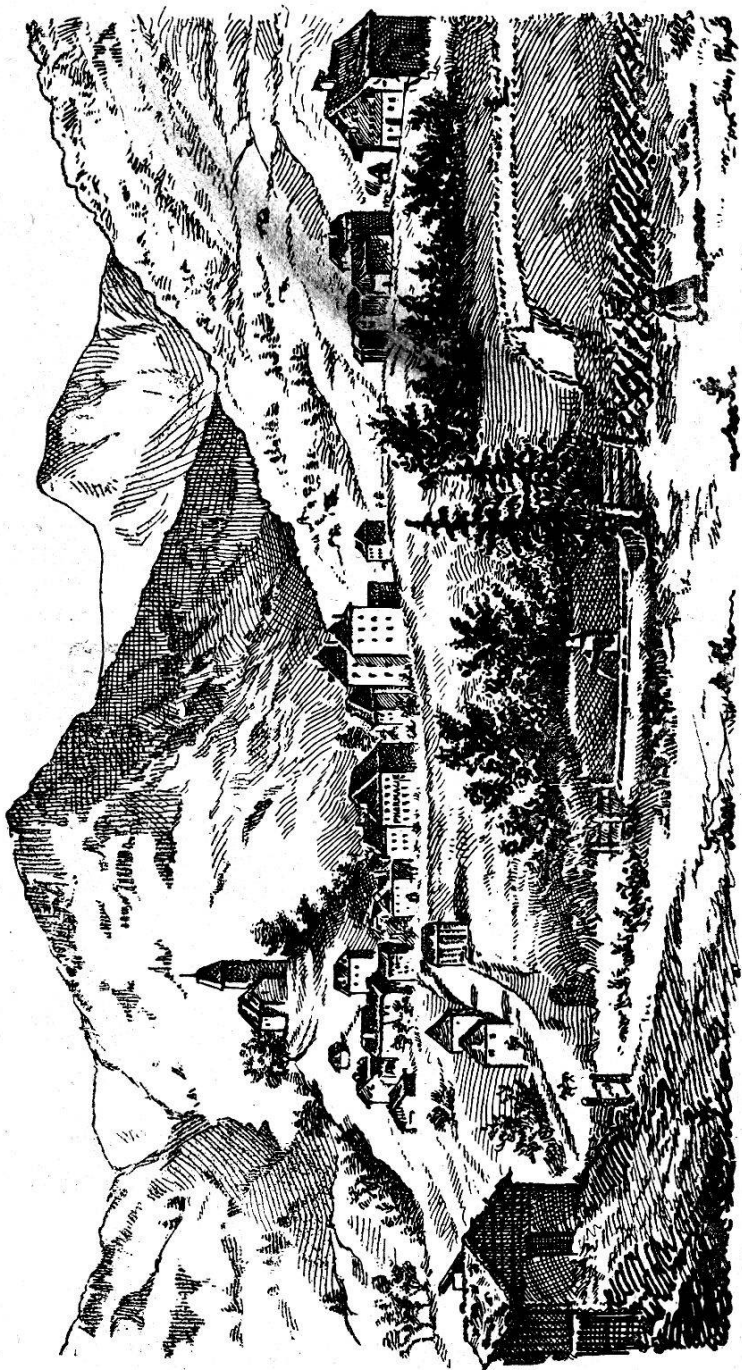
Les villages de la montagne, avec leurs maisons en bois, sont particulièrement exposés aux incendies. Jusque vers 1860 - 1870, les fourneaux-potagers furent inconnus. Chaque maison possédait un foyer avec la grande cheminée où pendait la crémaillère et où l'on fumait la viande. Les « fruitières » ne furent introduites chez nous qu'après le régime bernois. Dans chaque maison de paysan, on faisait le fromage. De même, deux fois par année, la ménagère faisait sa lessive dans la cuisine. Tout cela augmentait les risques, et les incendies étaient fréquents. De bonne heure, on prit des mesures. En 1587 déjà, le règlement de police établi par les prud'hommes de la châtellenie d'Oyes ordonne que *à cause de la grande sécheresse et diminution d'eau, deux hommes devant et deux hommes après la minuit doivent faire le guet*. Chaque maison doit avoir tout ce qu'il faut, entre autres deux *tenalles* toujours pleines d'eau.

En 1643, défense de porter le feu d'une maison à l'autre par le village. Pour comprendre le sens de cette interdiction, il faut se rappeler que les allumettes n'existaient pas. On maintenait tout le jour du feu sur le foyer. Le soir, avant de se coucher, on *couvrait* le feu, c'est-à-dire qu'on amassait les cendres sur les braises. Dans les villes, la cloche sonnait le *couvre-feu*, signal après lequel on ne devait plus voir de lumière dans les maisons. Le matin, la ménagère écartait les cendres, retrouvait les braises encore rouges et soufflait dessus pour ranimer le feu. Quand elle ne retrouvait pas de feu, elle devait battre le briquet pour s'en procurer. Plus souvent, elle courait chez la voisine et emportait dans un récipient en métal, ou même simplement sur sa main, de la braise sur un lit de cendres. On comprend le danger d'une pareille pratique et pourquoi les prud'hommes défendaient de porter du feu d'une maison à l'autre.

Le Règlement de police de 1734 ordonne des mesures minutieuses contre les dangers du feu. *Les sieurs jurés de chaque établie¹ doivent faire une visite des maisons au printemps et en automne. Les maisons trouvées dangereuses doivent être raccommodées ou abandonnées. Chaque ménager ou focager doit se fournir d'une grande échelle pour pouvoir aller sur son propre toit et deux sceaux ou seilles, de lanternes et outils propres pour battre le feu dans sa maison, sans l'aller quérir ou chercher ailleurs. Ceux qui sont vus ou attrapés par quelqu'un digne de foi d'être entrés dans quelque bâtiment avec feu ou chandelle sans lanterne, ou qui iront quérir le feu ailleurs, devront payer le bamp irrémiscible de 3 florins, sans grâce ; la moitié selon l'ancienne usance à LL. EE. et l'autre moitié à la commune.*

En 1736, on décide que à cause du grand danger que cha-

¹ La Commune était divisée, au point de vue administratif, en sept Sections ou établies.



Château-d'Oex avant l'incendie de 1800.

cun court de s'incendier, soit d'incendier son voisin, il est interdit à toute personne de quelque âge, sexe et condition qu'elle soit, de fumer dans et près des maisons des villages et sur les places publiques, ni dans les granges et écuries, près des villages, ni dans les poiles et chambres des Logis publics ou autres endroits dangereux.

Il était cependant permis aux étrangers de fumer dans les cuisines des Logis.

L'assurance, comme nous la comprenons aujourd'hui, n'existait pas. La charité en tenait lieu. Quand un particulier construisait une maison, la Commune lui donnait 4 plantes de bois et pour une grange 2 plantes. Les gens du pays donnaient. Si cela ne suffisait pas, les incendiés se faisaient remettre par l'autorité communale une attestation et s'en allaient faire une tournée hors du bailliage et parfois jusque dans les « Allemagnes », comme on appelait la Suisse allemande, pour demander l'aumône. La charité s'exerçait non seulement à l'occasion d'un incendie, mais aussi pour toute autre calamité : inondation, éboulement, etc. Chacun donnait, parce que chacun savait que le mauvais sort pouvait l'atteindre aussi. Les gens de la plaine venaient du reste aussi quêter jusque dans nos montagnes.

En 1664, un grand incendie dévora le village. Le feu avait pris au Logis de l'Ours. 40 maisons, 8 greniers, 10 boutiques, 5 granges et 10 étables furent la proie du fléau. Des quêteurs officiels furent envoyés dans tout le pays.

Cinquante-deux ans plus tard, en 1716, le mardi 12 mai, environ minuit, il s'en fallut de peu qu'un sinistre semblable ne se produisît. Le feu prit à la maison du châtelain Peronnet, sur les derrières, avec une telle rapidité qu'on eut peine à réveiller les gens. On dut abandonner la maison en flammes et préserver la maison toute proche du lieutenant

Minod. La cure actuelle a été bâtie sur les mesures de la maison incendiée. Si l'on n'avait pu préserver la maison Minod, tout le village y aurait passé. Heureusement qu'il ne faisait aucun vent.

En 1741, nouvel incendie. Cette fois, tout le village y passa.

« Le 1^{er} avril 1741, dit une chronique, fut la seconde incendie au Village de Château-d'Oex, qui commença environ une heure après-midi. On a cru que le feu s'était encore pris derrière la cheminée du Logis de l'Ours, ayant brûlé 82 demeures, 23 granges ou grangettes, 22 boutiques, 4 greniers doubles, 6 forges et 7 fours. »

Le gouvernement envoya du blé et 15 mille florins. Il autorisa des collectes qui en rapportèrent 25.000.

Nos ancêtres, direz-vous, étaient bien imprudents. Pourquoi ne pas bâtir en pierre ? Ils avaient pour cela d'excellents motifs et tout d'abord une raison péremptoire : une maison de bois coûtait beaucoup moins qu'une maison de pierre. Puis, les maisons de bois convenaient mieux à notre climat. Enfin, les maisons de bois étaient considérées comme meubles et ne payaient pas le droit de mutation : le lod. Cependant, cette raison, valable pour les hameaux et les maisons isolées, ne valait rien pour le village. Celui-ci était franc à lod, c'est-à-dire exempt du droit de mutation.

En 1776, on s'avisa qu'en cas d'incendie on pourrait manquer d'eau. Le Village et la Villad'Oex ne possédaient qu'une seule fontaine sur la place. Elle était alimentée par les sources de Bétens, et souvent, par les étés de sécheresse, l'eau coulait à fil. Le Conseil de commune chargea quelques-uns de ses membres de chercher un emplacement convenable pour établir des puits ou réservoirs. Le résultat fut la construction de deux citernes : l'une sur la propriété aujourd'hui Descoullayes, au Clos d'En bas, l'autre

sur la propriété aujourd'hui Roch, au Pré de la Foire, derrière l'Ours. On y creusa deux puits très profonds qui se maintenaient toujours pleins d'eau. Il n'y a qu'une quinzaine d'années que le dernier a été comblé. En même temps, on acheta une pompe (on disait alors une seringue), exemple qui fut suivi par les autres communes du bailliage.

* * *

Le mois de juillet 1800 fut très chaud et très sec. Il est probable que la fontaine du village coulait goutte à goutte. On avait pris les mesures habituelles. Les deux citernes du Pré de la Foire et du Clos d'En bas étaient pleines. Par ordre de l'autorité communale, devant chaque maison se trouvait une tine toujours maintenue pleine. Chacun possédait l'échelle réglementaire pour arriver rapidement sur son toit. Malgré cela, le danger d'incendie préoccupait les autorités. Celles-ci comprenaient, depuis la révolution de 1798, deux conseils : le Conseil de régie, chargé surtout d'administrer les biens communaux, et la Municipalité, qui avait la surveillance des tutelles et la police. C'était donc à cette dernière qu'incombaient les mesures à prendre.

Dans la population, on était inquiet.

Une pauvre folle, entretenue à l'hôpital, avait fait des prédictions. Elle avait vu, disait-elle, des langues de feu tomber du ciel et grimper du village à l'Eglise, par le Râca. Elle avait encore vu l'église toute en feu, et M. le ministre dans la chaire, tout entouré de flammes. On se répétait ces propos le soir, en couvrant le feu, en faisant la dernière tournée de la maison avant d'aller se coucher.

La Municipalité s'assembla encore le samedi 26 juillet et sa dernière délibération trahit son souci. Elle décide que : « Il doit être fait une publication portant que, vu la séche-

resse actuelle, chacun doit éviter de faire des licives¹ ou de grands feux, et avec cela, tenir foyers et cheminées en bon état, comme aussi des cuves ou autres vases d'eau proche de sa maison. »

On désigna pour chaque établie un inspecteur chargé de veiller à l'exécution de ces ordres. Pour le village, ce fut Bêat Favre.

C'est le lendemain, dans la nuit du dimanche au lundi, 27 au 28 juillet, que l'incendie éclata.

La grande place de notre village ressemblait à celle d'aujourd'hui. Elle était bordée au midi et à l'ouest par des maisons qui occupaient les mêmes places qu'actuellement, mais elles étaient en bois et couvertes en « tavillons ». L'« Ours », depuis la Révolution, avait pris le nom de « Lion rouge » ; la Cure était comme aujourd'hui ; la prison n'était pas la même, mais elle occupait le même emplacement. Au nord de la prison, il y avait une maison ; au midi la maison des Lenoir s'appuyait aux Halles appartenant à la commune, petites constructions de bois avec des rabatte-ments et qui servaient de boutiques louées. Là se trouvaient aussi les poids et mesures publics. A chaque marché et à chaque foire, on s'en servait pour vérifier les mesures des marchands. La fontaine se trouvait devant la maison Journayvaz. Plus au nord, l'arbre de la Liberté, planté le 5 mars 1798. L'Hôtel de Ville actuel occupe l'emplacement des Halles et de la maison Lenoir. La maison de ville d'alors était ce que nous appelons aujourd'hui la vieille maison de ville.

Elle avait assez grand air. On voyait de loin sa masse imposante et son toit surmonté d'une girouette aux armes de la commune. Elle renfermait les locaux administratifs,

¹ Lessives.

le poêle de la justice et l'école des filles. L'hôte de la Maison du Pays était alors un Bertholet.

La nuit était parfaitement calme. Dès 9 heures, tout bruit s'était apaisé au village, toute lumière s'était éteinte. Les deux cabarets s'étaient vidés. On était en pleine saison de travaux, et, du reste, les règlements de police étaient sévères. Jusqu'à 11 heures et demie, cependant, une lumière avait continué à briller à la cure. Le pasteur Bridel se proposait d'aller le lendemain en Paray faire des recherches géologiques et il consultait des livres dans sa bibliothèque. Madame Bridel était en séjour à la plaine. Avant de se coucher, le pasteur avait jeté un coup d'œil sur la place, tout à fait paisible.

Le guet, qui était en même temps marguiller, Moïse Aaron Rosat — ancêtre des Rosat à l'Aaron qui existent encore — avait consciencieusement fait son service. L'une après l'autre, il avait crié les heures de la nuit. Selon sa consigne, il était allé s'annoncer à la porte des principaux du village. Après avoir crié une heure après minuit, il alla réveiller le domestique de la Maison du Pays, qui devait partir de bonne heure pour chercher du vin à la plaine. Il revint ensuite s'asseoir devant son logement, qui était probablement sur les halles. Tout à coup, il vit sortir des boutiques des halles une grande fumée noire, puis la flamme. Il se mit à courir pour réveiller les gens de la maison du président Descoullayes, qui est aujourd'hui la maison Favrod-Coune. A ce moment, le feu sortit entre les halles et la maison Lenoir.

A la cure, le pasteur, réveillé en sursaut par les cris du guet, vint à la fenêtre orientale et vit les halles en feu. A moitié vêtu, il accourut ; le feu faisait des progrès rapides. Le cabaretier de l'Ours, Daniel Martin, était aussi là. Le village s'éveillait, s'emplissait de crépitements de la flamme

et de mille autres rumeurs. Minutes tragiques ! Le pasteur cria aux premiers arrivés de sauver les vieillards, les enfants et les malades, puis il rentra à la cure mettre en sûreté les registres de la paroisse. A cette époque, le pasteur tenait les registres de l'état-civil. Ceux de Château-d'Oex qui ont échappé à l'incendie, et dont les premiers datent des premiers temps de la domination bernoise, à la fin du XVI^{me} siècle, sont presque complets. M. Bridel les porta dans un pré voisin. Quand il revint sur la place, un moment après, l'incendie en occupait déjà trois côtés et le força à rebrousser chemin.

En un instant, tout le village fut en feu.

Nous ferons ici de larges emprunts au récit que le Doyen Bridel nous a laissé. (Conservateur suisse, tome V.)

« Le feu coulait comme un ruisseau sur les toits couverts de minces planches ou tavillons, que la longue sécheresse rendait aussi inflammables que des allumettes. Bientôt les trois côtés de la place publique brûlèrent à la fois ; alors il ne fut pas possible de la traverser ; et ce ne fut qu'au péril de leur vie que quelques hommes intrépides sauvèrent une des pompes qui commençait à s'allumer, à côté d'une fontaine abondante. Après avoir enveloppé tous les bâtiments situés autour de la place, l'incendie se propagea rapidement sur les deux côtés d'une rue assez étroite. Les pompes furent assez promptement mises en jeu et très bien servies ; l'eau ne manqua jamais ; mais il y avait un tel aliment à la flamme dans tous ces bâtiments consumés ensemble, qu'on ne put jamais se rendre maître du feu ; il y aurait eu vingt pompes comme il y en avait cinq, qu'elles n'eussent point arrêté les progrès de cet élément déchainé.

» Le temple, épargné dans les deux incendies précédents, et qui, par son site séparé du bourg et fort élevé au-dessus, semblait à l'abri de tout danger, ne tarda pas à être attaqué.

Le feu gagna des buissons secs qui tapissent le rocher sur lequel il est placé ; de là il se communiqua aux grands arbres qui l'entourent et prit enfin à la flèche, à une hauteur inaccessible à tout secours. Un jeune homme se hasarda à escalader, par l'intérieur de la tour, la charpente de cette flèche, mais au moment où il en allait enfoncer le toit, un tourbillon de fumée faillit l'étouffer. Forcé de descendre, il fut assez heureux pour échapper à un danger aussi imminent. Au bout d'une heure, cette énorme charpente, ainsi que les quatre cloches qu'elle supportait, s'écroula dans la tour avec un fracas épouvantable. Alors s'élevèrent dans les airs une telle quantité d'éclats embrasés de sapin qui partaient en tous sens comme des fusées, une telle nuée de braises et de cendres ardentes, un tel tourbillon de flammes et d'étincelles, que tous les alentours furent en un moment comme sous une voûte de feu, et qu'on trembla que l'incendie ne s'étendît aux hameaux voisins et aux maisons éparses çà et là sur le penchant des collines environnantes. Ce n'était pas sans raison, puisque des charbons allumèrent des toits à un quart de lieue du bourg ; mais on les éteignit promptement, en couvrant les places où ils tombaient de linges, de couvertures et de vêtements trempés dans l'eau. Si quelque vent eût soufflé, certainement le pays entier eût été incendié ; le feu, qui prenait à toutes les cloisons qu'on fut obligé d'abattre, eût aisément gagné tous les bâtiments disséminés dans la vallée ; et peut-être, il eût atteint les forêts qui, à cette époque, étaient presque aussi inflammables que les habitations, puisque depuis plus d'un mois, aucune pluie ne les avait rafraîchies.

» C'est ainsi qu'en moins de deux heures furent réduits en monceaux de cendres quarante-deux maisons, six greniers, dix-huit granges et écuries et vingt-sept boutiques remplies, du plus au moins, de diverses marchandises. Cin-

quante-deux ménages se trouvèrent sur les prés voisins ; les uns n'ayant absolument rien sauvé, les autres avec quelques paquets emportés à la hâte. Un vieillard infirme, rentré dans sa maison après en être sorti, est la seule personne qui ait péri ; et c'est un vrai miracle qu'il n'en soit pas péri davantage, puisque l'embrasement fut si prompt que tel habitant, après avoir sauvé à la première alarme un vieillard, un malade, un enfant au berceau, et les avoir transportés en lieu de sûreté, trouva son toit embrasé en revenant. La chaleur produite par une si grande quantité de maisons en bois, dévorées simultanément avec ce qu'elles contenaient fut si active que plusieurs vases d'argile se sont à demi vitrifiés, que des pièces d'or ont été retrouvées sous la forme de petits grains arrondis, et que les cloches, en partie fondues, en partie brisées par leur chute, ont souffert une diminution de métal de près de la moitié de leur poids. La réverbération était si vive qu'on a vu le ciel enflammé depuis Neuchâtel, depuis Nyon, et autres lieux assez éloignés. Les bergers des Alpes voisines, qui ont contemplé cette scène de désolation du haut en bas, ont dit qu'il leur avait paru qu'un gouffre de feu s'était ouvert au fond de la vallée.

» Ah ! si l'on eût pu s'isoler du sentiment douloureux de tous les infortunés que cette catastrophe réduisait à la misère, elle eût offert dans son genre le plus superbe des spectacles. Cette masse embrasée, semblable à un lac de feu sur lequel des vagues ondoyantes se soulevaient en volutes, se roulaient en flux et reflux, se balançaient comme des flots successifs et se brisaient en tourbillons d'étincelles, présentait un tableau qu'on ne peut décrire à qui ne l'a pas vu et dont le souvenir fait encore tressaillir qui l'a vu. L'éclat de ce vaste embrasement contrastait avec l'obscurité d'une nuit fort sombre et se reflétait en teintes plus ou moins vives sur le vert des prés voisins, sur le noir des forêts de sapins

plus reculées et sur la surface grisâtre des rochers éloignés. Dans la foule des effets remarquables, je n'en citerai qu'un seul, vraiment unique dans son espèce. La nuit qui suivit l'incendie, le faite de la tour du clocher, garnie d'énormes madriers qui n'étaient point consumés, continua à brûler et portait comme un diadème de flammes assez également découpé. On eût dit une illumination artistement combinée et disposée avec autant de goût que de magnificence, pour être vue de tous les points de la vallée. »

Le récit du pasteur Bridel demande quelques commentaires : Les cloisons dont il parle et par lesquelles le feu se propageait étaient les haies aujourd'hui disparues et qui entouraient toutes les propriétés. Elles étaient faites d'éclats de bois : des *étaves*. On les faisait au printemps et on les défaisait à l'automne. Ces étaves, la *matière*, étaient entassées alors pour l'hiver contre les granges, sur les *courbes*.

On remarquera ce fait particulier que le clocher a commencé à brûler non par en bas, où la flamme ne pouvait l'attaquer, mais par en haut, à la poutraison qui soutenait les quatre cloches. A l'incendie de 1744, il en avait été de même, mais des jeunes gens avaient grimpé au haut du clocher, avaient enfoncé le toit et éteint les tavillons embrasés en y étendant leurs habits trempés dans l'eau. A l'incendie de 1800, on essaya, mais en vain, de faire de même.

Le vieillard infirme dont parle le Doyen, et qui fut la seule victime de l'incendie, était un célibataire, âgé de 60 ans, et qui se nommait David Roch. Il appartenait à la branche dite des Roch du Perrex, représentée aujourd'hui par la famille de M. L. Roch, ancien syndic. Il avait passé une bonne partie de sa vie à Lausanne, où il exerçait la profession de cordonnier, et il était revenu depuis quelque temps à Château-d'Oex. Il fut victime de son avarice. Il était sorti de sa maison. Il y rentra pour essayer de sauver quelques objets de valeur et périt dans les flammes.

A cette époque de l'année, une bonne partie de la population de la vallée était dans les pâquiers et les sciernes. De toutes parts, on accourut. La pompe de Rossinière arriva une des premières ; elle réussit à préserver une ou deux maisons au bas du village, entre autres la vieille maison Desquartiers, aujourd'hui maison Klingert. De la Maison du Pays, aujourd'hui la vieille maison de ville, il restait les murs. La vieille cure des Poses avait été préservée, probablement parce qu'elle était en contre-bas du foyer de l'incendie. La cure actuelle avait aussi été préservée « parce qu'elle était construite en pierre et couverte en tuiles, et que le zèle infatigable des braves gens qui servaient deux pompes la couvrit d'eau au moment où la flamme commençait à entamer le coin du toit, et cela au milieu d'une telle chaleur que l'un des pompiers eut ses habits à moitié brûlés et qu'un autre fut obligé de s'envelopper la tête et les mains de linges mouillés pour continuer à tenir le piston ». (Bridel.)

Le local des archives communales, situé sous l'école, et qui possédait des murs épais et une voûte solide, fut aussi préservé avec son vieux coffre du XVII^{me} siècle. Par contre, les archives de la Confrérie des Eaux du Village, qui renfermaient quelques très vieux titres, furent brûlées dans la maison du recteur de la Confrérie, le citoyen Etienne Samuel Raynaud.

De l'église, il ne resta que les murailles. « La charpente de l'église et de la tour, les toits, galeries, portes, fenêtres, chaire, bancs, tout avait été réduit en cendres. La flamme de l'intérieur fut tellement active qu'elle détruisit une foule de sentences sacrées écrites en gros caractères sur les murs ; une seule resta intacte dans le chœur ; tous les habitants du pays l'ont remarquée ; des étrangers l'ont lue et retenue. On eût dit que le feu, en la respectant, voulait apprendre que l'essence de notre divine morale renfermée dans ce passage est indestructible et doit survivre à la ruine même de l'uni-

vers. Et ce passage frappant, c'est celui-ci : *Crains Dieu et garde ses commandements ; car c'est là le tout de l'homme.* » (Bridel.)

On nous permettra d'ajouter à ce « fait divers » de l'incendie un autre « fait divers » d'un caractère moins austère, et qui intéressera tous les amis des animaux.

Le régent de l'école latine, David-Albert Roch, habitait à Villa-d'Oex, mais il possédait au hameau du Mont la propriété de l'Isattaz, où demeure aujourd'hui son arrière-petit-fils, Charles Roch. Suivant la coutume du pays, la famille *remuait* pour les travaux et pour consommer le foin. On avait coutume, chaque fois, d'emporter la chatte. Or, au mois de juillet 1800, la chatte du régent Roch avait des petits. Après l'effroi de l'incendie, on s'aperçut qu'elle avait disparu. On la retrouva au Mont où, pendant la nuit terrible, elle avait transporté un à un ses petits. Admirable instinct ! Poussée par l'amour maternel, elle ne s'était inquiétée, dans la terreur générale, que de sauver sa progéniture. Mais avec l'amour maternel, elle possédait le sentiment de la propriété. Sur son chemin, de la Villa-d'Oex à l'Isattaz, se trouvaient de nombreux bâtiments, granges et maisons, où ses petits auraient été en sûreté. Elle n'en avait choisi aucun. Elle avait voulu, même au prix d'un long et pénible voyage, déposer ce qu'elle avait de plus cher dans les endroits qui lui étaient familiers et où elle se sentait chez elle.

Qu'on essaie de se représenter l'aspect de notre village de Château-d'Oex le lundi 28 juillet 1800 ! Du bourg si coquet, qui ouvrait toutes grandes ses fenêtres au soleil, il ne restait que des décombres fumants, du milieu desquels jaillissaient chaque nuit des gerbes d'étincelles. « On fut obligé de creuser dans tous les endroits d'où s'échappait quelque fumée ; ce ne fut que le quinzième jour après l'incendie qu'on parvint à tout éteindre. » (Bridel.) Dans tous les prés autour du

village gisaient les pauvres hardes et les quelques meubles sauvés à grand'peine. La foule, accourue de toutes parts, contemplait le désastre et s'efforçait d'en éloigner les malheureuses victimes.

Se lamenter dans le malheur, c'est le propre des âmes faibles. Ce n'est pas ce qu'on fit à Château-d'Oex après l'incendie. Le lendemain même de la nuit sinistre, la Municipalité s'assembla. Le président était Jean-David Martin, ancien banneret, de la famille des Martin des Bossons, qu'on appelle encore aujourd'hui les « Martin au banderet ». Il ne présida pas lui-même. Le procès-verbal de la séance est sobre de plaintes et de lamentations. On y lit ceci : « Ensuite de la malheureuse incendie (*sic*) qui vient de consumer le village paroissial de cette commune, la Municipalité de dite commune s'est assemblée sous la vice-présidence du citoyen Jean Isoz pour procéder à ce qui sera le plus urgent dans le cas. »

Pendant cette première semaine, les séances eurent lieu chaque jour ; parfois il y en eut deux chaque jour. Les premières mesures furent les suivantes : On établit une garde de 30 hommes. On fait faire du pain en quantité, aux boulangers hors du village. On nomme des inspecteurs pour faire mettre en sûreté les objets sauvés. On autorise le directeur des pauvres à loger à l'hôpital les pauvres familles incendiées et à leur donner les secours nécessaires. On désigne un membre de la Municipalité pour recevoir les dons. Dans une assemblée commune avec des délégués de Rougemont et de Rossinière, on désigne les personnes chargées de taxer les pertes résultant de l'incendie. On choisit comme inspecteur de police le pasteur Bridel. Chacun est tenu de lui obéir. On nomme une commission d'enquête chargée de faire rapport au Préfet national. Elle se mit immédiatement à l'œuvre. Enfin, on prit une mesure qui fait sourire. On établit une

liste des maisons hors du village, dans lesquelles la cheminée est en mauvais état et où il est défendu de faire du feu. C'est le cas de répéter avec nos vieux : Apri la mort, lo maïdzo. (Après la mort, le médecin.)

La charité publique n'avait pas attendu les mesures officielles.

« Le plus pressant, dit le doyen Bridel, était de loger les incendiés. Le peu de maisons restées sur pied leur furent d'abord ouvertes et, dès le lendemain, chaque famille avait un abri dans quelque une des maisons de la vallée. Les habitants des hameaux voisins les accueillirent avec une hospitalité touchante, cédant aux uns la moitié de leur logement, plaçant les autres dans les logements qu'ils n'occupaient pas, ou prenant chez eux quelque enfant pour décharger le père.

» Il s'agissait de pourvoir à leur nourriture. Le jour même de l'incendie et les suivants, la cure devint le dépôt de fromages, de beurre, de lait et de viandes salées qu'on y apportait de toutes parts. Quatre boulangeries avec pain et farines ayant été consumées, le pain manquait. La commune de Rougemont en fait faire et en envoie une provision considérable. Deux jours après, celle de Gessenay en amène près de cinq quintaux. Ensuite, les bienfaisants habitants de ces deux communes, des districts de Gruyères et de Bulle, de Lausanne, de Vevey, font passer des chars pleins de vêtements, de linge, d'étoffes, de divers comestibles. Un comité de cinq personnes s'établit à la cure pour recevoir ces dons, pour les distribuer, pour recevoir la correspondance et s'occuper du plus pressant. Pour la partie du linge et du vêtement, il s'adjoint quelques femmes entendues et charitables qui le secondent activement. On ne peut penser sans l'émotion de la gratitude la plus vive à la quantité de secours arrivés successivement, et accompagnés la plupart de lettres touchantes, marquées au sceau d'un cœur excellent qui faisait ouvrir et la bourse et la main. »

De son côté, le Conseil de Régie n'était pas resté inactif. Il avait fait établir des bancs pour le marché du jeudi, avec un poids et des balances. Ensuite, il fit aménager la place publique pour y tenir le culte du dimanche 3 août. Le Bourcier communal fit faire un couvert sur le perron de l'escalier de la maison de Jean-David Lenoir, le jeune, qui est aujourd'hui la maison Jornayvaz. Ce fut la chaire.

Citons encore le doyen Bridel :

« Le dimanche qui suivit l'incendie, le service se fit sur la place publique. Un perron en pierre servait de chaire. Tous les habitants de la commune assistèrent au culte, la plupart en vêtements noirs, comme dans les jours de deuil. Un peuple immense s'y était rendu des paroisses voisines. Quel temple que ces ruines encore fumantes ! Quel auditoire que cette multitude debout ou à genou à côté de ces lamentables débris ! Quel attendrissant spectacle que de voir les assistants tourner des yeux pleins de larmes vers ces masures, vers cette maison où leurs pères et eux avaient adoré si longtemps ! Ou plutôt, en élevant ses regards, quel plus sublime sanctuaire que ce vaste amphithéâtre de collines, de forêts, de rochers et de hautes Alpes, au centre duquel tant de cœurs navrés évoquaient avec componction et confiance ce Père céleste, qui fait la plaie et qui la bande, qui veut que là où l'affliction a abondé, la consolation abonde encore par dessus. »

Ce sermon prononcé sur la place publique de notre village, le 3 août 1800, a été imprimé au profit des incendiés avec celui qui fut dit dans l'église réparée, le 28 décembre de la même année.

Le pasteur Bridel prit son texte dans l'Évangile selon Saint Luc, au chapitre premier, verset 68 : « Béni soit le Seigneur, Dieu d'Israël, de ce qu'il a visité et délivré son peuple. »

Après avoir exhorté ses paroissiens à faire un sérieux

examen de conscience, le pasteur Bridel leur montra toutes les raisons qui devaient les pousser à la confiance, à la foi et à la reconnaissance. Il les mit enfin en présence de l'élan magnifique de sympathie et de générosité qui les entourait de toutes parts. Il adressait ici un vivant éloge à Henri Polier, Préfet du canton du Léman :

« Bénis sois-tu en particulier, toi le premier magistrat de notre canton ! Toi qui mérites le nom de *Père en Israël* ! Toi que Dieu a suscité au milieu de nous en ces temps difficiles, pour être un ministre de douceur, de conciliation et de charité ! Bénis sois-tu pour l'abondante aumône que tu nous as fait passer, aussitôt que notre malheur t'a été connu, et pour la lettre pleine d'une onction et d'une consolation vraiment évangélique dont tu l'as accompagnée ! Que le Seigneur te couvre toujours du bouclier de sa protection tutélaire ! Qu'il te continue et t'augmente ses dons d'intelligence, de force et de bon conseil ! Qu'il affermisse tes pas dans les lieux glissants où sa volonté t'a placé pour notre bien et qu'il fasse toujours luire aux yeux de son entendement la « lampe brillante des Sept Esprits qui assistent devant son trône. »

Le pasteur terminait enfin par quelques exhortations d'un usage pratique : « Prenez garde de vous livrer aux murmures, de tomber dans le désespoir. Vous qui n'avez pas eu part à cette épreuve, prenez garde de vous croire plus saints ou seulement moins dignes de condamnation que vos frères affligés... Je vous exhorte, mes frères, tous tant que vous êtes, à obéir mieux que jamais aux lois, à vous conformer aux règlements...

» S'il y avait quelqu'un qui, dans le tumulte de l'incendie, eût reçu ou ramassé quelque effet sauvé des flammes et qui pensât à garder pour son compte ce qui, jusqu'à présent peut encore s'appeler un dépôt, je le somme à la face

du ciel et de la terre de le restituer incessamment à son légitime possesseur et d'ôter au plus tôt la malédiction de sa maison, en en faisant sortir l'interdit ; lui déclarant seulement que s'il garde seulement un fil de ce qu'il sait appartenir à ses frères malheureux, il allume pour son âme un feu plus terrible que celui qui a consumé ce bourg... le feu de l'enfer.

» ...Ne nous séparons point, sans que le pasteur ait pris solennellement, et pour son troupeau et pour lui-même, l'engagement que prit Esdras lorsqu'il commença à rebâtir Jérusalem : « Puisque ce mal nous est arrivé à cause de nos mauvaises œuvres, Eternel, notre Dieu, nous ne retournerons plus à enfreindre tes commandements. »

On comprend l'émotion qui s'empara de tous les auditeurs, après les journées qu'on venait de passer, et le sermon s'acheva au milieu des larmes de l'assistance.

* * *

Nous avons dit comment les premiers secours, les plus urgents, furent apportés immédiatement par les voisins immédiats de la commune et des communes voisines. On reçut surtout du fromage, qui fut logé dans une cave de la Villad'Oex. Jusqu'à l'automne, il en fut livré 2433 livres. Il faut se rappeler que le fromage, et surtout le fromage maigre, formait la base de l'alimentation. Dès le 1^{er} août, les secours du dehors arrivèrent, secours en argent, secours en nature. Ils étaient adressés au pasteur Bridel, président du Comité de secours. Le premier fut de sa cousine Mardin, de Lausanne. Les autres membres de sa famille se montrèrent aussi très généreux. Il avait de nombreux amis et parents un peu partout. Il sut les intéresser au sort de ses malheureux paroissiens. Les secours arrivaient par le charretier qui, de Vevey, passait par Bulle, et remontait la

Gruyère. Les lettres d'envoi portaient généralement l'une des belles formules suivantes : « Nous vous envoyons à la garde de Dieu et par Josué Morier... » ou bien « Nous vous envoyons par Morier, que Dieu conduise... »

Le 18 août, le professeur Secretan arriva lui-même de Lausanne avec un char à trois colliers chargé de linge et d'autres effets pour les incendiés. Des comités de secours se formèrent à Lausanne, à Vevey, à Berne, à Bâle et même à Londres, où M^{lle} Sabine Cerjat recueillit des sommes assez importantes. D'autres dons parvinrent individuellement. Tous ceux qui avaient au Pays-d'Enhaut des attaches d'amitié ou de parenté s'empressèrent. Les frères Henchoz, banquiers, qui furent 14 ans plus tard les fondateurs de l'Institut qui porte leur nom, avaient trois familles de leurs parents parmi les incendiés ; deux familles Isoz et une famille Raynaud. Toutes trois étaient peu fortunées ; la famille Raynaud était particulièrement à plaindre. Elle comptait quatre personnes, frères et sœurs, dont deux ou trois étaient sourds-muets et peu intelligents. Pour comble de malheur, leur tuteur oublia, plus tard, de fournir au Comité la liste de ce qu'ils avaient perdu. Les frères Henchoz étaient cousins germains de leur mère ; ils étaient parrains de deux d'entre eux. Ils envoyèrent en toute hâte des secours pour ces trois familles de leur parenté. Et plus tard, leur charité s'exerça encore. Parmi les donateurs, on trouve la famille du Dr Mellet, d'Oron la Ville, dont la femme était une Favrod, fille de l'ancien régent Favrod ; un Massard, régent de l'école française à Berne ; une veuve Marmillod, née Mermier, à Oron, le préfet national Polier, les curés de la Gruyère fribourgeoise ; M. Gremion, à Neirivue, qui avait été incendié en 1791 ; M. Beaud, à Albeuve, M. Dousse, à Charmey. C'était l'époque des grandes luttes politiques et des grands sentiments patrioti-

ques. Un anonyme de Lutry envoya 3 francs. Il terminait sa lettre par ces mots : « Je vous salue respectueusement, et suis pour la vie un jeune Helvétien. »

Un autre envoya son offrande en spécifiant qu'elle devait être remise à « un pauvre aristocrate d'entre les incendiés. »

Il est intéressant de trouver parmi les noms des premiers qui envoyèrent leur secours ceux des deux derniers baillis : MM. de Tavel et Gachet. M. de Tavel écrivait :

« C'est avec autant de surprise que de douleur, mon cher pasteur, que j'ai lu, dans les papiers publics, le **malheur** affreux arrivé à Château-d'Oex. Je ne vous exprimerai pas l'affliction dont moi et les miens avons été pénétrés de savoir que ce bourg qui faisait l'ornement de la vallée n'est plus qu'un monceau de cendres et que ses habitants, qui jouissaient d'un bonheur et contentement peu communs et absolument inconnus dans les temps présents, sont réduits à chercher un refuge sur leurs montagnes ou au-dehors et que les ressources qu'on a eues *dans les temps qui ne sont plus* sont taries à peu près. Hélas ! leur cher Berne n'est plus Berne que de nom et de matière ; les secours de la bienfaisance qu'il renfermait ne sont plus. Un nombre prodigieux d'impôts et d'envois dans les petits cantons nous ont épuisés d'argent, d'habillements et d'ustensiles de ménage. Cependant, si j'ai la confiance des malheureux, je m'offre de m'employer de tout mon pouvoir pour leur faire obtenir ce qui sera possible encore de donner, qui, je ne peux le cacher, ne se montera pas haut. D'autant moins qu'à Gerzensee, à deux lieues et demie d'ici, sept maisons ont aussi brûlé avec toute la récolte, dimanche. Il est douloureux que des gens qui se sont si bien montrés envers leurs voisins tombent dans le malheur dans des temps aussi dénués de ressources, mais une bonne Providence fournira toujours les moyens de soulagement. »

M. de Tavel terminait sa lettre par quelques renseignements sur les impôts qu'il devait payer, et il ajoutait : « Personne, à peu près, ne peut plus vivre de ses rentes, au nombre desquels je me trouve amplement. Sous deux ou trois ans, nous serons tous mendiants. Les cabaretiers, caffetiers, etc., prendront notre place. Pour nous encourager à dissiper notre reste, on nous donne la comédie, mais on s'en abstient pour bien des raisons. Voilà au vrai et sans exagération le tableau de Berne. »

La lettre de M. Gachet est encore plus désabusée :

« Je viens d'apprendre par la feuille publique de Lausanne le malheur affreux qui vient d'affliger le bourg de Château-d'Oex. Malheureux moi-même au-delà de toute expression par la révolution, je n'ai senti jamais plus vivement mon infortune que dans ce moment où elle me met dans l'impossibilité de pouvoir porter quelque soulagement au désastre d'un endroit que j'ai toujours distingué préférablement à tous ceux du Bailliage que j'ai eu l'honneur de gouverner autrefois dans les temps fortunés de l'ancien gouvernement et de mon bien-être et où j'aimais et estimais le général des habitants. »

M. Gachet se mettait à la disposition de M. Bridel pour être utile « aux pauvres habitants d'un endroit que je continuerai à chérir et à regretter tant que je vivrai. »

De Montbovon, M. Comba, ex-juge, écrivait :

Citoyen pasteur,

« Je suis charmé d'être aujourd'hui l'organe de mes concitoyens pour vous annoncer des secours que Montbovon s'empressera de faire tenir à vos chers paroissiens de Château-d'Oex. Leurs malheurs ont ouvert les entrailles des plus égoïstes comme celles des plus sensibles et chacun jette des larmes amères sur la triste situation des pauvres habitants du bel endroit qui vient d'être la proie des flammes...

» Vous n'avez pas besoin, citoyen pasteur, de parler de réciprocité à venir. L'on se ressouvient toujours des grandes charités que les incendiés de Neirivue reçurent de votre pays ; ainsi, c'est donc un devoir bien doux pour nous de pouvoir vous témoigner une reconnaissance juste à tant de titres. »

De Neirivue, le curé Gremion écrivait :

« A M. Bridel, très digne ministre au Château-d'Oex,

« La plupart de mes paroissiens ayant été incendiés en 1791 et aujourd'hui à peine relevés de ce terrible fléau qui vient aussi d'accabler votre commune, ils s'empressent cependant de vous adresser deux sacs d'habillements et de vivres que vous aurez la bonté de faire distribuer où vous jugerez la nécessité.

» Nous prions vos infortunés de recevoir ce léger secours comme une faible marque de l'intérêt que nous prenons à leur triste position et si les circonstances étaient plus favorables nous ne manquerions pas de donner plus d'étendue à la bienfaisance qui nous fait un devoir de nous secourir indistinctement dans le besoin. »

On lira aussi avec intérêt la lettre un peu ampoulée et bien dans le style de l'époque, que le pasteur Bridel écrivit au nom de Château-d'Oex à la commune de Gessenay pour la remercier :

« Anciens amis, chers voisins et féaux compatriotes,

» C'est dans l'adversité qu'on connaît ses amis. La main de Dieu a été sur nous ; l'incendie, en dévorant nos maisons, avait aussi détruit tous nos comestibles et soudain vous nous avez envoyé en abondance le meilleur des pains qui est celui de l'amitié et de la confraternité. Recevez-en devant Dieu et devant ses anges tous les remerciements de nos cœurs pénétrés de reconnaissance. Que notre commun Père céleste vous préserve, vous, vos familles et vos mai-

sons d'un accident pareil à celui qui a détruit nos demeures ! Que sa main tutélaire vous couvre toujours d'un bouclier protecteur et contre les fléaux des éléments et contre le glaive de l'ennemi !

» Dans les temps les plus reculés, nos ancêtres ont servi sous le même drapeau. Ils quittaient leurs vêtements de bergers pour prendre leurs armes de guerriers et ils fondèrent dans le sein de nos Alpes les bases de cette puissance paternelle qui du haut des tours de Gruyère protégeait les pasteurs et les troupeaux et dont le souvenir bienfaisant n'est point encore effacé. Plus d'une fois, après avoir défendu le défilé du Sanetsch, nos pères revenaient dans les maisons hospitalières de Saanen. Là, ils oubliaient leurs fatigues et leurs dangers et, tout en parlant de leurs faits d'armes, ils buvaient dans les coupes de la confraternité avec vos banerets et vos soldats.

» Maintenant, nous n'avons plus que le calice de l'affliction. Il était bien amer. Mais depuis que vous y avez versé quelques gouttes de consolation, il commence à paraître doux.

» Resserrons donc, chers et loyaux amis, resserrons nos antiques liaisons. Montrons-nous les enfants de nos pères ; nos chalets sont voisins, nos troupeaux paissent souvent ensemble. Nous sommes originaires de la même race ; des relations de parentage, de commerce, de voisinage, de mœurs également simples et énergiques, des souvenirs honorables dans les fastes helvétiques vous soutiennent ainsi que nous. Que de raisons pour nous faire tenir ce langage de l'Écriture : L'Éternel est vivant et mon âme est vivante ; que, soit à la vie soit à la mort, nous ne nous abandonnerons point. Nous vous saluons comme des frères cadets saluent des frères aînés qui sont devenus leurs bienfaiteurs. Nous

vous offrons dans tous les cas tout ce qui peut prouver que vous n'avez point obligé des ingrats.

» Le Seigneur vous tienne en sa sainte et digne garde !
Anciens amis, chers voisins et féaux compatriotes ! »

* * *

Peu à peu, on s'organise dans les ruines. On se représente difficilement le désarroi qu'apportait l'incendie du village central de la Commune. Ainsi le dépôt de sels, la *tine des sels*, comme on disait alors, avait été détruit. Le *soumier*, Jean Isoz, municipal, venait de recevoir de Bex 40 quintaux de sel. Il en put retirer quatre bosses pleines, mais dont la qualité était altérée par l'action du feu et par la quantité de cendres, de charbons, de mortier et tuiles brûlées dont il est en partie mêlé. Ce qui dut manquer aux gens de Château-d'Oex, ce fut de ne plus entendre, le dimanche matin, les cloches sonner à la volée du haut du clocher. La *cloche de midi* était, il est vrai, fêlée depuis longtemps et l'on avait justement décidé de la faire réparer, mais les trois autres aussi s'étaient tues. Leurs débris gisaient au milieu des décombres, au fond de la tour.

Le marché du jeudi avait alors une grande importance. On achetait le fromage, le beurre, le séré, la viande. Il fallut, pour le premier marché après l'incendie, faire établir un banc couvert et un poids public. Pour la foire de septembre, on améliora cette installation, en y ajoutant des *awnages* où les mesures des marchands étrangers furent vérifiées.

La Maison du Pays était inhabitable, il fallut trouver où loger le cabaret et les locaux pour la justice. Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, on loua la vieille maison Descoullayes à la Villa-d'Oex, aujourd'hui la maison Favrod-Coune. C'était une maison double, appartenant à David

Pilet du Brunet et à un autre particulier, qui la louaient pour un prix minime à des familles pauvres, et n'y faisaient aucune réparation. Le rez-de-chaussée était occupé par des caves. On fit vider les lieux aux locataires et l'on y installa des locaux publics. La pièce, qui fut plus tard le salon, devint la chambre à boire du cabaretier Bertholet. A côté, on mit le poêle de justice. La maison était si délabrée que les voisins s'émurent. Ensuite de leurs réclamations, la commune y fit en hâte les réparations les plus urgentes. L'école fut aussi installée dans un local particulier. A ce sujet, on prit une mesure qui montre le souci qu'on avait de ne pas négliger l'instruction de la jeunesse. Le régent Roch avait d'abord été désigné comme secrétaire du Comité de secours. On le remplaça par une autre personne pour ne pas le distraire de son école. On prit une autre mesure qui dénote chez nos ancêtres une noble fierté qu'on ne peut qu'approuver. Le 7 août déjà, « on prie les magistrats de Gessenay de publier qu'on verrait avec peine que nos incendiés allaient mendier chez eux, vu qu'ils ont de quoi subvenir à leurs premiers besoins. » L'Etat, représenté par le receveur Seewer, qui était déjà le receveur de l'ancien régime, fait déblayer le clocher, et la « grotte des prisons ». On sait que ce mot *grotte* ou *crotte*, dont nous avons gardé le diminutif *croton*, désignait un local en sous-sol, une cave. Le marguillier Aaron Rosat, les citoyens Abram Cottier, Moïse Bornet, David Chapalay ramassèrent au fond de la tour les clous, les morceaux de métal des cloches et tous les débris de fer. Le boursier Gronicot loua deux greniers où il fit transporter ces débris en attendant qu'on en tirât parti. Plus tard, la prison devant recevoir un prévenu, il fallut acheter pour lui quatre couvertures et trois gerbes de paille.

En même temps, une commission s'occupait activement

de faire l'inventaire de ce que l'incendie avait détruit. Relevons, parmi les déclarations intéressantes : « Un marchand lyonnais, dont on ignore le nom, avait 100 pièces de gros fromage dans la cave de Jean David Lenoir, taxées 1715 florins. » On ne devait pas sentir seulement le brûlon sur la place, le lendemain de l'incendie ! Jean-David Ramel, « domicilié à Paris », une maison. David Isoz, des Siernes avait de l'argent déposé au bureau de la poste : 10 louis, c'est-à-dire 160 francs. Il ne réclama rien, pas plus que Jean Isoz, le saunier, pour son sel. Un autre citoyen signale parmi ses pertes « un habit vert, avec gilet et culotte rouge », ce qui était l'uniforme de la Société des Arquebusiers, etc.

On ordonna une inspection générale de toutes les cheminées de la commune. C'était bien le moment. On fit faire des tuyaux pour les seringues et on décida d'acheter deux douzaines de *mètres*.

Le 13 août, M. Exchaquet, inspecteur général des bâtiments du canton du Léman, était à Château-d'Oex et assistait à la séance des deux corps : Conseil de régie et Municipalité. Il demande qu'on rebâtisse en pierre. On le remercie et on le prie de remercier la Chambre administrative et de « la supplier de vouloir prendre en considération le malheureux sort de notre Eglise incendiée. »

En effet, on se hâta de faire à l'église des réparations provisoires, afin qu'on pût recommencer le plus tôt possible et en tout cas avant l'hiver à y faire le culte. On boucha les plus gros trous avec des planches. On fit une couverture provisoire en anseilles. Pour ces réparations provisoires, le receveur paya, au nom de l'Etat, 702 livres. La Municipalité avait fait inviter chacun à y apporter des bancs pour lui et sa famille. Mais il n'y avait pas de fourneau et probablement pas de plancher. Les fidèles furent avisés d'avoir à prendre avec eux des planchettes pour mettre sous leurs

pieds, « s'ils le jugeaient à propos. » Malgré toutes ces dispositions, notre église devait être bien peu confortable par les rigueurs de l'hiver. Le 1^{er} janvier, on décida de faire garnir de planches les ouvertures entre le toit et les murailles du temple, afin, dit-on, « qu'il n'y ait pas de courant d'air et moins de froidure ».

Cette couverture provisoire était sans doute maintenue seulement avec des lattes et de grosses pierres, suivant l'usage du pays.

Elle y était encore pendant l'hiver 1801-1802. Un orage extraordinaire en emporta une partie. Il fallut ramasser les bardeaux parmi la neige, débarrasser l'intérieur du temple et remplacer un demi-toril d'anseilles.

Pendant que l'Etat, propriétaire du temple, le faisait reconstruire, la Commune s'occupait du mobilier et tout d'abord des cloches. On aurait bien voulu en avoir quatre, comme auparavant, mais il ne pouvait être question, pour la Commune endettée, de faire une dépense aussi forte. On se contenta de deux. On s'adressa d'abord au fondeur de Vevey. Ensuite, on entra en relations avec le fondeur Guibert, de Morges, qui avait deux cloches à vendre, l'une de 30 quintaux, l'autre de 14 quintaux et 43 livres, à 9 batz la livre. Il offrait de reprendre le métal des anciennes cloches, 46 quintaux, à 5 batz. On accepta cette offre, mais après réflexion, on vit que la dépense était trop forte. Or dut se contenter de la petite cloche. On donna au citoyen Guibert l'espérance qu'on achèterait la grande si on obtenait un subside de la nation. En 1801, on tenta une souscription dans la commune pour se procurer la grande cloche. Il est probable qu'on put l'acheter alors et, pendant près d'un siècle, notre clocher eut deux cloches. Nos lecteurs savent qu'il y a une vingtaine d'années seulement que, grâce à la générosité de M. Abram Favrod-Coune, l'antique sonnerie de 4 cloches a été rétablie.

La construction de la chaire donna lieu à de grandes discussions. Nos lecteurs seront peut-être intéressés de savoir qu'elle a été faite avec une bille de cerisier, achetée à Bulle pour 32 livres. Le menuisier qui la fit était Jacques-François Marmier, et le régent Roch en sculpta l'inscription.

Parmi les dons que le pasteur Bridel rapporta du voyage dont nous parlerons plus loin, une somme de 24 livres, provenant de Bâle, était destinée spécialement à l'église. On décida de l'employer à faire écrire sur les murs du temple des passages édifiants. On conclut marché avec le boursier Pilet, de Rossinière, qui se chargea de faire ce travail, à raison de 2 rappes par lettre, en fournissant l'huile et les autres ingrédients. Il y avait 1150 lettres environ, y compris deux passages au-dessus de la porte sur le mur extérieur, et qui ont disparu dès lors. Lorsque le travail fut achevé, la Régie de Rossinière voulut bien en acquitter le prix, et on lui écrivit une belle lettre de remerciements.

Il fallut penser aux orgues. Allait-on s'en passer ? Un bel élan se manifesta dans la commune et au dehors. Abram Ramel, de la Frasse, probablement le même qui avait montré tant de générosité pour la couverture du temple, donna 2000 florins pour l'orgue. Pierre Minod, bourgeois de Château-d'Oex et Yverdon, municipal en cette ville, envoya 16 livres et son frère 4. Une souscription dans la commune produisit 2 mille 68 livres et 8 batz et 30 livres d'étain. La Société des chantres — la première société de chant de notre commune — qui ne battait plus que d'une aile, versa les fonds produits par sa liquidation. En 1805, on vendit l'ancien orgue pour 50 louis au maire de Gléresse. Un dernier don parvint en 1806. La Dimerie du Village liquida ses biens et, sur le solde, préleva 320 francs, soit 20 louis, pour fonder un fonds en faveur de l'orgue.

On n'avait pas attendu ce moment pour construire l'orgue. En 1804 déjà, M. Mury, de Riehen, près Bâle, facteur

d'orgue, était venu s'installer à Château-d'Oex, avec sa famille, pour en surveiller l'installation. Il resta près de deux ans avec sa femme et ses enfants. Il dirigea également les charpentiers pour les bancs des deux galeries à droite et à gauche de l'orgue, de même que le grillage à l'entour de l'orgue et les portes à balustres. Le travail fut terminé le 11 juin 1806, et M. Mury s'en alla le 16 juin. La dédicace fut faite le 6 juillet 1806. Le pasteur prit pour texte le verset suivant, de St-Paul aux Ephésiens: « Vous entretenant par des psaumes, des cantiques et des chansons spirituelles : chantant et psalmodiant de votre cœur au Seigneur. »

Dernière générosité, le syndic Lenoir, du Perrex, avait donné 5 louis pour les ornements. L'orgue tout entier avait coûté environ 250 louis d'or.

En même temps que l'orgue, on avait refait l'horloge. En 1803, un « étranger inconnu » avait offert 32 livres pour aider à l'établir. Dans l'été 1804, l'horloge fut terminée ; elle avait coûté 470 livres, 8 batz, 5 rapps.

La Commune avait encore eu à s'occuper des bancs dont la charge lui incombait. C'est en 1805 qu'on établit sur la grande galerie le siège surélevé qui s'y trouve encore et où devait prendre place, le dimanche, un garde de police de l'Eglise. Précédemment, on avait pris une décision conforme aux idées démocratiques que la révolution avait introduites, celle de ne concéder aucune place dans l'église, sauf celles qui furent réservées aux autorités.

La construction de l'Hôtel de Ville donna lieu, comme on pense, à de longs pourparlers. Vers le 15 août, le pasteur Bridel était parti pour un voyage en Suisse, afin de recueillir des dons en faveur des incendiés. Un mois plus tard, il était de retour. Partout, il avait su trouver les accents propres à émouvoir le cœur de ses auditeurs ; aussi

sa récolte avait-elle été fructueuse. A Bâle, notamment, où il avait été pasteur de l'Eglise française avant de venir à Château-d'Oex, il avait trouvé un accueil sympathique. Il rapporta une somme importante. Avant de partir, il avait posé la condition que le village serait rebâti en pierre et recouvert en tuiles. Ses paroissiens acceptèrent la condition. On sait qu'ils se vengèrent en donnant à leur pasteur le surnom affectueux de « tiolare », tuilier. « Noutron tiolare. »

La Commune devait donner l'exemple en rebâtissant. Le 7 décembre 1800, une importante assemblée générale de commune eut lieu dans le temple, à l'issue du service divin. On y discuta la question de la maison de commune. Les murs de l'ancienne étaient encore bons, mais on trouvait qu'elle était écartée et hors de la circulation. D'autre part, il fallait une grange et des écuries, ainsi que des écoles.

On décida, après discussion, de bâtir une nouvelle maison de commune et de transformer l'ancienne pour y loger les deux écuries, ainsi qu'une grange et une remise. On pourrait aussi vendre le chesal de l'ancienne école. Quant à la nouvelle maison de commune, on se proposait d'en faire une belle bâtisse. On voulait y construire des halles, ce qui « augmenterait le commerce de la commune et d'ailleurs embellirait le village. »

A la suite de beaucoup de discussions et démarches de tout genre, la commune se décida à construire une tuilerie, qui existe encore, sur le terrain qu'elle acheta du citoyen Favre.

Pour faire face à tant de dépenses, comment fit la Commune déjà si obérée ? Elle eut recours d'abord à l'emprunt, puis se décida à vendre des montagnes.

Et les particuliers ? Ils rebâtissaient les uns après les autres, non sans de longues discussions, ce qui est fort com-

préhensible. Des ententes et des échanges intervinrent, qui firent disparaître quelques indivisions et permirent de rebâtir d'une façon plus rationnelle. « Pendant le courant de l'hyver 1801, dit une chronique, on a approché une quantité extraordinaire de pierres au village, qu'à peine pouvait-on y passer comme par un grand chemin. »

Chacun devait rebâtir en pierre et recouvrir en tuiles, selon la promesse faite à « nouthron tiolare ». Mais cela n'allait pas tout seul. On avait d'abord demandé à l'Etat de faire une loi, à quoi il avait été répondu que ce n'était pas possible. En 1805, on est obligé de constater que les propriétaires ont mis dans le village des greniers et boutiques en bois, qu'ils ont couvert en tavillons, etc. En 1808, huit ans après l'incendie, on se chicanait encore. On adressa une pétition au Petit Conseil pour demander qu'il obligeât les contrevenants à se soumettre. Celui-ci envoya un délégué en la personne de M. Bertholet, de Vevey, qui fit comparaître les contrevenants par devant lui et réussit à les persuader. Tous s'engagèrent par écrit à se mettre en règle. Le délégué du Petit Conseil invita la Municipalité à exiger que ces décisions fussent exécutées. La plupart des propriétaires construisirent alors en pierre et doublèrent leurs maisons en bois. La Municipalité ordonna que les cheminées fussent ramonées trois fois l'an. On s'aperçut alors qu'il n'y avait pas un ramoneur à Château-d'Oex. Il fallut faire venir celui de Bulle.

Le logis de l'Ours donna aussi bien de la tablature. La famille Martin, propriétaire, ne se pressait pas de reconstruire. Il fallut à plusieurs reprises l'avertir d'avoir à consolider ou à démolir les mesures qui devenaient un danger pour les passants.

Après les secours en nature qui arrivèrent aux victimes dès le lendemain de l'incendie, des sommes importantes leur

parvinrent aussi. Une collecte générale fut organisée dans les cantons du Léman, de l'Oberland et de Fribourg. Elle rapporta respectivement 14,663, 2254 et 1934 livres, au total 18,852 livres. Cette somme fut répartie par les soins du comité désigné à cet effet. L'argent qui provenait du Léman fut partagé entre tous les sinistrés au sol le franc. Pour ce qui provenait des cantons de l'Oberland et de Fribourg, on élimina les plus aisés, donc la majeure partie, les vieux et les gens sans enfants. Les autres furent répartis en trois classes.

A cette somme vint s'en ajouter une autre de près de 14,000 livres, recueillie par le pasteur Bridel, y compris le produit de la vente des deux sermons prononcés par lui le dimanche qui suivit l'incendie et à l'inauguration du temple réparé. Cette somme fut répartie par M. Bridel lui-même, au plus près de sa conscience. Il en a du reste publié les comptes. Il prit entre autres une somme importante pour fonder la tuilerie, une autre somme pour payer dix milliers et demi de tuiles, etc. De l'argent fut encore distribué aux plus pauvres à l'entrée de l'hiver.

Une chose intéressante, c'est qu'on ne se contenta pas de distribuer de l'argent. Par l'intermédiaire du pasteur Bridel et de son ami, le sous-préfet Joseph Favre, on s'efforça de procurer du travail, spécialement aux femmes. Grâce à un subside du Comité de secours, une filature de coton fut ouverte. On acheta des rouets, des cordes et l'on enseigna aux femmes non seulement à filer, mais à tricoter, et aussi à faire la dentelle. Cette entreprise rendit de bons services. Pendant de longues années, bien des femmes trouvèrent là un gain accessoire, modeste sans doute, mais bien venu tout de même. On connut pendant longtemps, dans les villages de la plaine les « pointirés dou Paï d'Amon », qui passaient Jaman avec leur hotte pleine, non seulement de

belles dentelles, mais de vêtements en laine, surtout des bas, de tulles brodés, de pailles tressées, etc.

Ce que les rapports officiels ne purent pas dire, ce furent les mille petits traits de bienfaisance dont nous avons cité quelques exemples au cours de cette étude. En voici encore un emprunté au « Conservateur suisse ».

« Quelques mois après l'incendie de Château-d'Oex, un des incendiés se rendit dans un hameau voisin, chez un vieillard, pour lui porter l'intérêt d'une petite somme qu'il lui devait depuis plusieurs années. Le vieux Suisse lui dit : « Tu ne me dois rien. » — « Et la somme dont je vous ai fait un billet ? » — « Sois tranquille, frère, et va-t-en en paix. Ton incendie a brûlé ma cédule. »

» On ne se montra pas ingrat à Château-d'Oex. Le 29 août déjà, on vota en Municipalité une « adresse de remerciements en faveur du citoyen Jean Rod. Rittener, marchand des Moulins, pour les grandes largesses en faveur des incendiés du Village. »

Un peu plus tard, on vota une lettre de remerciements au pasteur Bridel, de même qu'à « madame la ministre, son épouse », pour les soins et peines qu'il s'est donnés. En 1803, le Conseil d'Education lui accorda une somme de 400 livres en témoignage du soin qu'il a apporté à surveiller la reconstruction du bourg incendié.

Ajoutons un dernier détail : une collecte officielle, en faveur des incendiés d'Altorf rapporta à Château-d'Oex 320 livres, 7 batz et 5 rappes.

Le 28 décembre 1800, dernier dimanche de l'année, un service d'actions de grâces fut célébré dans le temple réparé à la hâte et sans doute bien inconfortable.
